



REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE
SAINT-GERVAIS LES BAINS

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 074-217402361-20251215-ARTREGOT7_2025-AR

SILOR

74170 HAUTE-SAVOIE
ARRETE MUNICIPAL N°07/2025

**ARRETE TEMPORAIRE DE DELEGATION DE SIGNATURE A
MADAME AMANDINE ROSSET**

Le Président du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme de Saint-Gervais-les-Bains,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2221-11, L. 2221-12, L. 2221-13 et L.2221-14,

Vu la délibération du Conseil d'exploitation n°2020/010 du 18 juin 2020 relative aux pouvoirs délégués du Président,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/071 du 24 mai 2020 relative à la désignation des membres du Conseil d'Exploitation et l'élection des conseillers municipaux représentant le Conseil municipal au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme,

Considérant que Madame Amandine ROSSET, conseillère municipal déléguée aux finances, est membre du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme,

Considérant que Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président, est absent du territoire communal du vendredi 02 janvier 2026 au mercredi 14 janvier 2026 inclus,

Considérant que malgré son absence du territoire communal, Monsieur Jean-Marc PEILLEX pourrait être amené à signer des documents officiels depuis l'étranger en sa qualité de Président du Conseil d'exploitation de la régie de l'office de tourisme

ARRETE :

Article 1^e

Pendant l'absence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président, du vendredi 02 janvier 2026 au mercredi 14 janvier 2026 inclus, Madame Amandine ROSSET, membre du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme, est autorisée à signer tous les documents relatifs à la Régie de l'Office de Tourisme en lieu et place de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

La signature de Madame Amandine ROSSET devra être précédée de la formule suivante : « par délégation de Monsieur le Président ».

Article 2

Monsieur le Président du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme de Saint-Gervais, Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme de Saint-Gervais, Madame le Comptable Public de la Commune, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée

Fait à Saint-Gervais-les-Bains
le 15 décembre 2025

Le Président du Conseil d'Exploitation de la Régie
de l'Office de Tourisme,

Jean-Marc PEILLEX



Télétransmis en Sous-Préfecture le 15 décembre 2025

Mis en ligne le 16 décembre 2025

Notifié à l'élu le 15 décembre 2025